



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.11

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Virginie LEFFRAY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Rue de Rennes : modification n° 7 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 23)

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Par délibération en date du 7 décembre 2011, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'aménagement de la rue de Rennes (opération 23) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Pour 2017, compte tenu de l'avancée des travaux, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2017
Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20170306-2017_03_06_3_11-DE

Aménagement rue de Rennes

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°7 - 06 mars 2017

DEPENSES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	9 395,44	71 702,54	16 808,60	20 840,48	43 626,15	0,00	3 086,20	33 460,01	10 000,00	208 919,42
Travaux d'aménagement - Tranche Ferme			157 471,02	296 940,37	5 628,20	0,00				460 039,59
Tranche conditionnelle 1				741 829,43	30 581,04					772 410,47
Tranche conditionnelle 2				441,75	2,58			473 031,20	75 000,00	548 475,53
Tranche conditionnelle 3					313 777,32					313 777,32
TOTAUX	9 395,44	71 702,54	174 279,62	1 060 052,03	393 615,29	0,00	3 086,20	506 491,21	85 000,00	2 303 622,33

Les travaux d'aménagement sont arrivés à leur terme mais les décomptes définitifs (DGD) des entreprises ne sont pas tous parvenus en mairie nécessitant l'inscription de crédits au budget de l'exercice 2017.

Nous pouvons par ailleurs souligner que dans le cadre de cette opération, des subventions restent à percevoir notamment des fonds de concours de la Communauté de communes dans le cadre du plan vélo.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les délibérations n°2011-10-13 du 7 décembre 2011, n° 2012-3-2.9 du 29 mars 2012, n°2013-03-3.10 du 28 mars 2013, n°2014-02-1.12 du 19 février 2014, n° 2015-03-21 du 26 mars 2015, n° 2016-02-2.11 du 25 février 2016 et n° 2016-22-12-03 du 22 décembre 2016 portant création et modification de cette AP/CP,

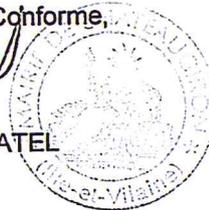
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré par, une abstention (Monsieur Dominique KACZMAREK) et 52 pour, le Conseil municipal approuve la modification n° 7 de cette AP/CP opération 23 « Aménagement de la Rue de Rennes » qui sera annexée au Budget 2017.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....10 MARS 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,






**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017**

N° 2017/03/06/3.12

<i>Nombre de conseillers en exercice</i> : 57	<i>Date de convocation</i> :
<i>Nombre de présents</i> : 45	28/02/2017
<i>Nombre de votants</i> : 53	

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	M. Christian BERNARD
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Sophie BRÉAL
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	M. Dominique DURAND
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Gérard ROGEMONT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCC uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Avenue de Piré : modification n° 6 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 25)

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Par délibération n° 2012-10-7 en date du 14 décembre 2012, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'avenue de Piré (opération 25) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

La prochaine tranche de travaux étant programmée au cours du second semestre 2017, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20170306-2017 03 06 3 12 DE

Aménagement Avenue de Piré

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°6 -06 mars 2017

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	48 914,17	60 427,17	28 987,30	1 513,79	14 000,00	11 000,00		164 842,43
Travaux d'aménagement	0,00	73 922,64	1 007 305,22	34 232,80	185 000,00	870 000,00	91 000,00	2 261 460,66
TOTAUX	48 914,17	134 349,81	1 036 292,52	35 746,59	199 000,00	881 000,00	91 000,00	2 426 303,09

Nous pouvons par ailleurs souligner que dans le cadre de cette opération, en 2017, une demande de fonds de concours libre a été faite auprès de la Communauté de communes. De même, les aménagements cyclables sont également subventionnés par la Communauté de communes dans le cadre du plan vélo.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les délibérations n° 2012-10-7 en date du 14 décembre 2012, n°2013-03-3.12 du 28 mars 2013, n° 2014-02-1.13 du 19 février 2014, n° 2014-11-06 du 3 novembre 2014, n° 2015-03-22 du 26 mars 2015 et n°2016-02-2.12 du 25 février 2016 portant création et modification de cette AP/CP,

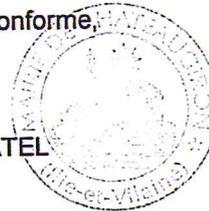
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré par, une abstention (Monsieur Dominique KACZMAREK) et 52 pour, le Conseil municipal approuve la modification n° 6 de cette AP/CP opération 25 « Avenue de Piré » qui sera annexée au Budget 2017.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....10 MARS 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

[Signature]





Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.13

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	M. Christian BERNARD
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	Mme Sophie BRÉAL
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	M. Dominique DURAND
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Gérard ROGEMONT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière : modification n° 5 de l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement (Opération 27)

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Par délibération n°2013-11-08 en date du 19 décembre 2013, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière (opération 27) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Pour 2017, compte-tenu de l'avancée des travaux de la tranche 3, qui devraient se terminer en juin, et la réalisation de la tranche 4 au cours de l'été, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2017
Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

03/2005483-20170306-2017_03_06_3_13 DE

Amélioration des performances énergétiques - LPG

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°5 - 06 mars 2017

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	289,92	37 958,40	56 549,87	30 325,96	30 000,00	30 000,00	185 124,15
Travaux d'aménagement		0,00	376 899,84	795 105,87	996 000,00	150 000,00	2 318 005,71
Location classes mobiles				25 453,80	15 000,00		40 453,80
Matériel			1 961,40	2 714,40			4 675,80
TOTAUX	289,92	37 958,40	435 411,11	853 600,03	1 041 000,00	180 000,00	2 548 259,46

Nous pouvons préciser que ces travaux sont subventionnés à la fois par la Communauté de communes dans le cadre des fonds de concours, l'Etat via notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux et le département.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les délibérations n°2013-11-08 en date du 19 décembre 2013, n° 2014-02-1.14 du 19 février 2014, n° 2014-09-08 du 28 août 2014, n° 2015-03-23 du 26 mars 2015 et n° 2016- 02-2.13 du 25 février 2016 portant création et modification de cette AP/CP,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification n°5 de cette AP/CP opération 27 « Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière » qui sera annexée au Budget 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire

Françoise GATEL

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....10 MARS 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017**

N° 2017/03/06/3.14

Nombre de conseillers en exercice : 57	Date de convocation : 28/02/2017
Nombre de présents : 45	
Nombre de votants : 53	

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	M. Christian BERNARD
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	Mme Sophie BRÉAL
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	M. Dominique DURAND
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Gérard ROGEMONT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Réfection des lucarnes du château : modification n° 3 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 28)

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Par délibération n° 2014-02-1.15 en date du 19 février 2014, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour la réfection des lucarnes du château (opération 28) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

En effet, dans le cadre de l'entretien du château, un diagnostic, réalisé en 2011, préconisait de programmer la réfection des 15 lucarnes du château.

Après le choix du maître d'œuvre en 2016, le budget 2017 prévoit le commencement des travaux. Ces derniers se déroulent en 5 phases étalés sur 3 ans (2017-2018-2019).

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à la réfection des lucarnes et de la toiture du château, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2017
Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20170306-2017_03_06_3_14-DE

Réfection des lucarnes du château

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°3 - 06 mars 2017

DEPENSES	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Etudes	19 886,59			3504,00				23 390,59
Maitrise d'œuvre et autres missions			461,59	9 312,00	34 000,00	47 000,00	50 000,82	140 774,41
Travaux d'aménagement					510 000,00	630 000,00	600 000,00	1 740 000,00
TOTAUX	19 886,59	0,00	461,59	12 816,00	544 000,00	677 000,00	650 000,82	1 904 165,00

Nous pouvons par ailleurs souligner que des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat (DRAC), la Région et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n° 2014-02-1.15 en date du 19 février 2014, n° 2015-03-24 du 26 mars 2015 et n° 2016-02-2.14 du 25 février 2016 portant création et modification de cette AP/CP,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré par, un contre (Monsieur Dominique KACZMAREK) et 52 pour, le Conseil municipal approuve la modification n°3 de cette AP/CP opération 28 « Réfection des lucarnes du château » qui sera annexée au Budget 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 10 MARS 2017
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,







Extrait du registre des délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.15

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 45

Nombre de votants : 53

Date de convocation :

28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Virginie LEFFRAY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Construction de locaux et de vestiaires au stade de football : modification n° 1 de l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement (opération 30)

Rapporteur : Thierry SCHUFFENECKER

Par délibération n° 2016-22-12-04 en date du 22 décembre 2016, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour la construction de locaux et de vestiaires au stade de football (opération 30) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Après le choix du maître d'œuvre en 2016 et la définition du projet, le budget 2017 prévoit le commencement des travaux de la tranche ferme correspondant à la construction d'un rangement à destination de l'association de football, du service espaces verts de la commune et du centre de loisirs Croc'Loisirs.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2017
Reçu en préfecture le 09/03/2017

CONSTRUCTION DE LOCAUX ET DE VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n°1 -06 mars 2017

DEPENSES	2016	2017	2018	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	993,60	15 000,00	10 006,40	26 000,00
Travaux - 1ère tranche		170 000,00		170 000,00
Travaux-2ème tranche			145 000,00	145 000,00
TOTAUX	993,60	185 000,00	155 006,40	341 000,00

Nous pouvons par ailleurs souligner que des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat, la fédération française de football et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu la délibération n° 2016-22-12-04 en date du 22 décembre 2016 portant création de cette AP/CP,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification n°1 de cette AP/CP opération 30 « Construction de locaux et de vestiaires au stade de football » qui sera annexée au Budget 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....10 MARS 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

F. Gatel



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL
 Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.16

Nombre de conseillers en exercice : 57	Date de convocation : 28/02/2017
Nombre de présents : 45	
Nombre de votants : 53	

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	M. Bertrand TANGUILLE	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Georges GUYARD	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADJOT	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Création d'une autorisation de Programme – Crédits de Paiement pour les travaux d'extension de la salle de la Gironde (Opération 31)

Rapporteur : Thierry SCHUFFENECKER

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan budgétaire, financier mais aussi organisationnel. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Dans le budget de l'année 2017, il est prévu les études de programmation pour l'extension de la salle de la Gironde.

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

En effet, compte tenu des problématiques d'accueil notamment des scolaires, une réflexion est menée sur l'extension de cette salle pour la pratique de l'escalade et de la gymnastique. Les travaux seront réalisés par la suite en 2018 et 2019.

Budgétairement, cette pluriannualité implique la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) dans un but de planification et d'optimisation de la programmation budget.

Ainsi, il est proposé de créer une autorisation de programme/crédit paiement jusqu'en 2019 pour l'opération n° 31 « Extension de la salle de la Gironde » présentée comme suit :

EXTENSION SALLE DE LA GIRONDE
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -06 mars 2017

DEPENSES	2017	2018	2019	TOTAUX
Etude de programmation	40 000,00			40 000,00
Maitrise d'œuvre et autres missions		30 000,00	20 000,00	50 000,00
Travaux		270 000,00	580 000,00	850 000,00
TOTAUX	40 000,00	300 000,00	600 000,00	940 000,00

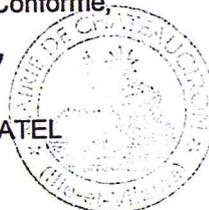
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré par, une abstention (Monsieur Dominique KACZMAREK) et 52 pour, le Conseil Municipal :

- approuve la création de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n°31 « extension de la salle de la Gironde ».

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte tenu de la réception en préfecture
le 10 MARS 2017

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,